



# UNION APICOLE HAUT-SAONOISE

MAISON DES AGRICULTEURS - 17, QUAI YVES-BARBIER - B.P. 189 - 70004 VESOUL CEDEX

## ADHESION 2018

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tel : .....

Mail : ..... Fax : .....

N° d'immatriculation : ..... Nbre de ruches : .....

Lieu d'implantation des ruches : .....

Participera au buffet froid de l'Assemblée Générale : OUI  et joindre un chèque de  
Caution de 20€

NON

**CARTE 2018** : important voir article 1 ; joindre enveloppe timbrée à votre adresse

## COTISATIONS OBLIGATOIRES

Cotisation syndicale (Cotisation Eco emballage comprise) : .....37€...

Cotisation sanitaire : 0,80€ par ruche (jusqu'à 50 ruches) : 0,80 x ..... = .....€...

## COTISATIONS FACULTATIVES

### A- Abonnements (tarifs préférentiels)

Abeilles et Fleurs.....28,00€.....€...

L'Abeille de France.....27,00€.....€...

Fruits et Abeilles.....28,00€.....€...

Santé de l'Abeille.....18,50€.....€...

### B- Assurances (tarifs préférentiels) *Ne cotiser que pour une option.*

OPTION I : Responsabilité civile : accidents, incendie, protection  
Juridique : 0,10€ par ruches.....€...

OPTION II : Garantie option I + risque incendie des ruches et de leur  
contenu avec honoraire d'expert : 0,65€ par ruches.....€...

OPTION III : Garanties options I+ II+ vol, destruction, vandalisme,  
Transport des ruches et de leur contenu : 0,95€ par ruches.....€...

OPTION IV : Garanties options I+II+III+ mortalité des abeilles due aux  
empoisonnements par pesticides ou maladies contagieuse  
(sauf varroatose) : 2,00€ par ruche.....€...  
(avant le 30 mars). En cas d'indemnisation les frais  
D'analyses restent à votre charge.

TOTAL : .....€...

L'assemblée Générale aura lieu le samedi 3 mars 2018 à 9h00, Maison des Agriculteurs à Vesoul.

N'agrafez pas, ne collez pas votre chèque, merci.

A le :  
Signature,